



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

DM111SG22N47	CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE DE FIN D'ANNEE DE LA BIBLIOTHEQUE PETIT CONCERT DE NOEL
---------------------	--

Le Maire de la Ville de MONTARNAUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2021 prise en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

DE CONCLURE avec la société MAIROL COMPAGNIE sise 34, rue Consolat à Marseille (13001), un contrat de cession de droits d'exploitation pour le spectacle de fin d'année qui aura lieu à la bibliothèque municipale le 1^{er} décembre 2022 et intitulé « Petit concert de Noël ».

Le montant de la prestation s'élève à 450 € TTC.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montarnaud dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,
- à compter de la réponse de la Ville de Montarnaud si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Montarnaud, le 6 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire Adjoint,

